

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir à l'international****E200**

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511-1 et suivants, L.4221-1 et L.4251-13,

VU l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 juillet 2018 approuvant le protocole d'accord tripartite « Team France Export Pays de la Loire » entre la Région des Pays de la Loire, Business France et la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Pays de la Loire signée le 19 septembre 2018.

VU la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

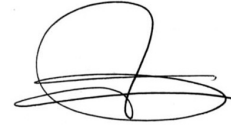
Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes du protocole Team France Export Pays de la Loire présenté en annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Abstention : Raymond DE MALHERBE

Ces élus ne prennent pas part au vote : Eric GRELIER, Franck LOUVRIER, Philippe HENRY.

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs